



Paris, le 05/04/2013

## Compte Rendu de la Réunion n°02-13 du Bureau AFCAM Du 02 avril 2013 au siège de la F.F.E à 19h00

**Présents :** Patrick VAJDA - Christian PEYRAS - Philippe ROVIRE - Daniel TROCQ -  
Christine LABARRIÈRE - Jacques DEROUSSEN - Isabelle JOBARD - Patrick LEFORT -  
Régine LE GLEUT - Michel DAILLY - Gilles DUMONT - Philippe DE MIRANDA.

**Excusés :** Jean-Robert LAINE, Jacques MUCKENSTURM - Jean Christophe GASTOU -  
Éric BORGHINI- Jacques BAYNAUD- Jean Paul BULGARIDHES, Philippe MANASSERO,  
Francine QUICRAY RENARD

**Assistent :** Benoît RAYNAUD et Clémentine PURET

**Absent :** Claude Bret

### Ordre du jour du bureau du mardi 02 avril 2013 au siège de la F.F.EQUITATION

#### - Accueil par la FFE :

P. Vajda remercie Benoît Raynaud, Sophie Dubourg pour l'accueil chaleureux réservé à ce bureau de l'AFCAM. Benoît Raynaud remercie l'AFCAM d'avoir choisi la FFE et tient à exprimer combien l'AFCAM est à ses yeux importante pour le corps arbitral en général et pour celui de la FFE en particulier.

Une présentation de la FFE, faite par Clémentine Puret, est ensuite faite, en insistant sur le magnifique complexe de la Motte Beuvron (siège social de la FFE).

Quelques chiffres sur l'Equitation : 700 000 licenciés, 3ème sport national, 1<sup>er</sup> sport féminin en France, 5 500 officiels et Juges, 10 000 épreuves organisées chaque année dont 2 000 concours équestres.

#### - Approbation du PV de la dernière réunion :

Approuvé à l'unanimité

#### - Site internet de l'AFCAM : (G Dumont)

La fréquentation de notre site est très hétérogène avec des mois à 4 000 visites (février mois de l'AG) et des mois aux alentours de 1 000 seulement.

#### - Quelques mots sur notre dernière AG :

300 personnes étaient présentes (190 au dîner). Cette assemblée a été un véritable succès. Mais le coût commence à devenir élevé. A cela plusieurs raisons : nous sommes de plus en plus nombreux ; et si le coût unitaire du repas bouge peu, il est grevé pour des coûts particuliers : location des chaises (3€ht) des tables (21€ht), ce qui représente déjà une augmentation de plus de 1 000 euros. Il va nous falloir dès cette année contrôler l'évolution du coût de cette AG afin d'éviter des dérives inflationnistes.

JP Mougin avait annoncé pendant l'AG qu'un courrier allait partir vers les CROS et CDOS pour vanter les mérites du tronc commun sur l'arbitrage. Denis Massegia a jugé impossible l'envoi du texte élaboré par P. Vajda et JP Mougin, dans la mesure où tous les CROS et les CDOS sont soumis à réélection en ce moment, et où lui-même sera soumis à réélection en Mai. Par contre s'il est réélu il s'est engagé à envoyer ce courrier dès Juin. Devant ce raisonnement imparable le Président de l'AFCAM lui a confirmé son accord.

Par ailleurs Michel Dailly a réalisé un énorme travail avec la réédition de nos annuaires. Tache complexe cette année à cause d'un « turn over » très important. Il semble qu'une volonté de changement souffle sur un sport Français en plein mouvement.

Patrick Vajda remercie l'ensemble du bureau pour la réussite de cette AG qui fut véritablement un grand succès.

### **Agression de l'arbitre de basket :**

Rappel du décès d'un arbitre de touche néerlandais, trois mois plus tard un arbitre de basket se fait agressé lors d'un match à Tullès. Un joueur provoque l'arbitre et finit par le frapper : 6 semaines d'ITT.

L'AFCAM s'est empressée de soutenir les deux arbitres de ce match. Les assureurs de la fédération se montrent étrangement absents alors que la Responsabilité civile du club ou du joueur est engagée !

L'arbitre a été traumatisé par cette agression dans laquelle, entre autre chose, il a subi une entorse des cervicales

La commission de discipline a eu lieu lundi 25 mars. Le joueur a été radié à vie par son club, semble-t-il. Mais le club incrimine l'arbitre pour avoir provoqué cette situation.

Le pénal attend la décision de la commission de discipline fédérale.

Ce qui est frappant :

- L'arbitre a toujours tort et c'est même lui le provocateur !!!!
- Les assureurs sont absents et inactifs alors qu'il ne fait guère de doute que la responsabilité civile du club ou du joueur est engagée
- La fédération a été peu réactive, sans doute en attente de la commission de discipline

L'AFCAM ne peut pas se porter partie civile ; car c'est contraire à ses statuts, et cela le restera ! En effet nous ne sommes pas un syndicat et si nous avons obtenu la confiance des fédérations c'est grâce à un comportement exemplaire vis-à-vis d'elles. Se porter partie civile doit être réservé aux associations d'arbitres de chaque sport.

M Dailly rappelle que l'AFCAM n'a pas pour objectif de s'immiscer dans le fonctionnement des fédérations, "apostolat de base lors de la création de l'AFCAM. Il insiste par contre sur le rôle parfaitement réalisé par le Président de soutien moral et de conseils prodigués à notre arbitre".

L'UNAF (football) a prévu statutairement cette possibilité. Au Rugby, l'UNAR peut se porter « partie-civile » .

M Raynaud (FF Equestre) rejoint la position de Michel Dailly mais il estime que l'AFCAM pourrait avoir un rôle de conseil particulièrement auprès de l'arbitre victime

Dans le cas de cette agression, Patrick Vajda a du réitérer ses explications concernant l'application pure et dure de la loi de 2006, qui malheureusement continue à être ignorée tant par les avocats que par les juges.

### **Accident de Mathieu Raynal :**

L'arbitre de rugby est en rééducation délicate après un accident de jeu.

Les réactions du monde du sport et du rugby furent réellement fantastiques aux dires de l'intéressé lui-même. Il reçoit encore aujourd'hui plus de 15 lettres par jour.

Ce mouvement de solidarité envers un arbitre est extrêmement réconfortant ....mais rare

Le rôle de « l'amical des arbitres » est là encore très important : elle doit entourer l'arbitre et l'accompagner si nécessaire.

### **Adhésion du SAFE :**

Le Syndicat des Arbitres professionnels de football est devenu adhérent de l'AFCAM.

Cette adhésion pourrait nous permettre d'organiser une table ronde autour de l'arbitrage professionnel.

- **Tronc commun 2013:**

L'organisme de formation va finir par nous abandonner car l'organisation de ces stages est trop peu fréquente .

Depuis Nice en mai 2012, il n'y a pas eu d'autres sessions.

Il serait intéressant d'en faire un sur Paris porté par l'AFCAM, avec l'aide de l'AFCAM-IDF et du CROSIF.

Il faut proposer une date pour bloquer cette formation sur un samedi et un dimanche en Mai-juin 2013 : 01 et 02 juin 2013,

Il est important que l'AFCAM –IDF soit partenaire de l'opération avec le concours du CROSIF.

Patrick Vajda prend contact avec les formateurs pour connaître leurs disponibilités.

- **Point sur les AFCAM régionales :**

Aujourd'hui, tout est au point mort en raison des élections dans les CROS et les CDOS. Les pays de Loire ont entamé une démarche de création d'AFCAM. Les élections bloquent les processus de créations.

L'auvergne est en cours de constitution.

Bourgogne : le directeur du CREPS avait été missionné par le CROS Bourgogne. Aucun retour pour l'instant.

Il nous faut attendre l'élection du président du CNOSF pour déverrouiller ces créations régionales.

- **Projet de code de déontologie de l'arbitrage :**

Le projet de code de déontologie de l'arbitrage doit être repris pour présenter un document transversal et commun à toutes les disciplines.

Il faut une lecture objective afin de proposer un document général acceptable par tous les sports. Le document sera envoyé à Christian Peyras, Isabelle Jobard et Christine Labarière.

- **Point sur le PV interactif de notre réunion sur l'arbitrage par les jeunes :**

Le compte rendu sera renvoyé à tous les participants pour des ultimes retours et corrections avant une diffusion définitive sur le site AFCAM.

- **Situation budgétaire par le trésorier, (Daniel Trocq)**

Depuis le début d'année, les dépenses les plus significatives concernent :

- Les déplacements, notamment pour l'AG du 8 février,
- Les frais de restauration à l'occasion de la réception des réviseurs aux comptes, et du dîner de l'AG,
- Les cotisations correspondent à l'adhésion au CNOSF et à la FISF,

Les produits :

- Cotisations collectives et individuelles,

Actuellement, il y a 25 900€ en caisse

Il n'y a aucun retour sur la demande de subventions de la part du ministère.

Il va falloir engager des dépenses incontournables d'ici la fin d'année :

- Trophées et médailles de l'AFCAM,
- Foulards et cravates à relancer,
- Des cartes d'adhérents, (environ 1000€),

Le bureau décide, à l'unanimité, de prendre en charge la cotisation annuelle FISF de 110€.

Daniel Trocq en réglera le montant auprès du trésorier de la FISF, M Dailly.

- **points divers :**

- Les bon SNCF de la fondation du bénévolat : il en reste 45 exemplaires. Patrick propose d'en distribuer 2 par membre du bureau. Bernard Marie est redevenu président de la fondation du bénévolat. Il est toujours temps d'adhérer à cette fondation à titre personnel, ce que Patrick Vajda encourage à faire.
- En Angleterre, Isabelle Jobard a attiré l'attention du bureau sur l'existante de deux associations similaires à l'AFCAM : une association anglaise, Sports Officials United of Kingdom (SOUK) et une américaine, le N.A.S.O (créé en 1980).  
Un contact a été pris avec le SOUK, un rendez-vous est en cours de fixation à Londres pour mai prochain. Patrick Vajda s'y rendra accompagné de 1 ou 2 membres du bureau parlant anglais (nos amis ne parlent pas un mot de Français). Merci aux volontaires de se manifester.
- Michel Dailly représente la mise à jour des contacts et des adhérents.
- L'AFCAM a pu débloquent la situation de 3 arbitres désignés sur des épreuves internationales : football et hockey sur glace.
- Points sur les trophées et médailles : 5 absents.
- Daniel remercie l'AFCAM et tous ses membres pour leurs pensées amicales et réconfortantes à la suite du décès de sa Maman

- **Date du prochain bureau :**

**Mardi 21 mai 2013 à 19h**, lieu à déterminer.

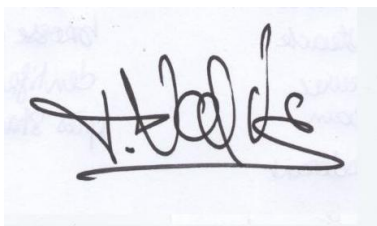
**Conclusion par M Raynaud (FFE) :**

M Raynaud constate l'existence d'un bureau dynamique et enthousiaste, qu'il est heureux d'avoir pu accueillir. La FFE est très intéressée par le projet de tronc commun. L'AFCAM doit être une force d'assistance et de soutien aux arbitres en particulier vis-à-vis des pouvoirs publics et également en matière de formation multidisciplinaire. Il invite le président et le président d'honneur au siège social de la FFE à la Motte Beuvron afin de visiter des installations uniques.

La séance est levée à 21h15, le bureau se poursuit autour d'un dîner initié par la FFE, dans les locaux de la fédération

Le Président,

Le Secrétaire Général,



Patrick VAJDA



Patrick LEFORT